

BUDGET : EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif de l'exercice 2009 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2009	BUDGET RECTIFICATIF 2009	%
- Recettes	837 764 900 €	769 056 500 €	-8,2%
- Dépenses	916 547 400 €	848 555 600 €	-7,4%
* ordinaires	625 356 200 €	642 186 400 €	2,7%
* d'équipement	291 191 200 €	206 369 200 €	-29,1%
- Excédent de dépenses	78 782 500 €	79 499 100 €	0,9%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes		6 159 900 €	
- Dépenses	432 000 €		
- Excédent de dépenses global	79 214 500 €	73 339 200 €	-7,4%

La bonne santé de l'économie monégasque constatée en 2007 s'est poursuivie assez longtemps en 2008, mais à compter du dernier trimestre de cet exercice, les prévisions mondiales se sont nettement détériorées, impactant également le Budget de l'Etat monégasque.

Ainsi, comme il l'avait annoncé lors des débats sur le budget primitif 2009, le Gouvernement a-t-il été conduit, attentif qu'il est à l'évolution de la conjoncture, à proposer des économies à réaliser sur certaines dépenses, notamment d'équipement tenant compte du ralentissement des encaissements.

Le Gouvernement Princier demeure toutefois confiant dans les capacités de rebond de l'économie monégasque, dans une année 2009 qui devrait s'engager vers une reprise légère en fin d'exercice. Dans ces conditions, il a été envisagé de ne baisser les recettes que de 68,7 M€.

Parallèlement, les dépenses sont réduites à due concurrence. Plus précisément les dépenses d'équipement se trouvent réduites de 84,8 M€ et celles ordinaires (fonctionnement et interventions) croissent très légèrement : +16,8 M€, sous l'effet des interventions publiques (+ 11 M€).

Les frais de fonctionnement varient très peu, les services ayant été invités à faire preuve de rigueur. Il convient de relever cette année la prise en compte de l'impact au niveau budgétaire de la mise en place du Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.).

Au final, le budget rectificatif affiche un excédent de dépenses qui passe de 78,8 à 79,5 M€. L'équilibre général de s Finances Publiques se présente comme suit :

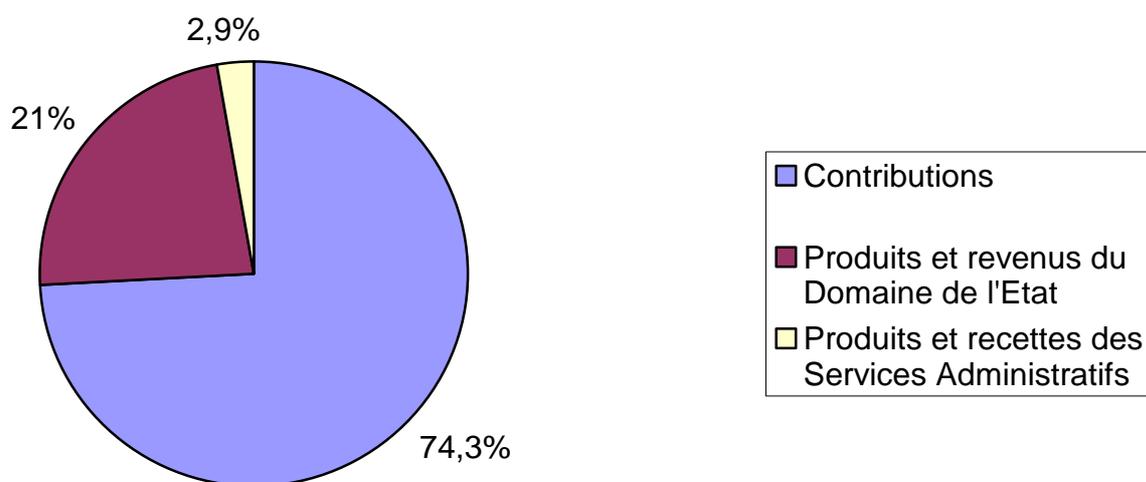
Excédent de dépenses du budget 2009 rectifié	79,5M€
Excédent de recettes des C.S.T.	6,6 M€
Excédent de dépense total	72,9 M€

Le résultat attendu, fondé sur un taux d'exécution à 100 % des recettes, et des taux d'exécution des dépenses déduits des exercices précédents, donnerait un déficit réalisé de 66 M€. Il se situerait 5 millions au-dessus de celui de l'exercice 2006 (- 61,2 M€).

1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 769.056.500 €, enregistrent une diminution de 8,2 %. Elle provient principalement du chapitre contributions (fiscalité).

Répartition des prévisions de recettes 2009 par chapitres



1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat

A - DOMAINE IMMOBILIER

Les modifications de cette section concernent le domaine immobilier au sens strict et les Parkings Publics.

* Concernant le domaine immobilier, il affiche principalement une inscription supplémentaire de 6 M€. En effet, l'Etat monégasque doit bénéficier de remboursements de crédits de T.V.A. concernant des opérations immobilières menées en France.

L'impact négatif du C.H.C. sur les loyers est compensé par l'ajustement à la hausse des recettes de loyers de certains immeubles.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse en raison de :

- une hausse des recettes horaires de 4 % induite par la hausse tarifaire 2009 et l'augmentation de fréquentation des parkings Athéna, Digue, Port et Roqueville,
- partiellement compensée par une baisse des recettes résultant de la mise en place de tarifs favorisant la baisse du trafic citadin et l'utilisation de « véhicules propres », ainsi que par une baisse des recettes des autocars .

B - MONOPOLES

B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

☒ « Régie des Tabacs »

En raison de l'impact de l'application de la loi contre le tabagisme et de la situation économique et financière, les ventes 2009 laissent apparaître une baisse des recettes de 9 %.

☒ « Postes et Télégraphes »

Il est anticipé une hausse de 1,6 % des recettes issues du compte de partage de La Poste par rapport au budget primitif.

☒ « O.E.T.P. »

Les recettes liées à la manifestation commerciale qui complète l'exposition MONACOPHIL 2009 sont revues à la hausse.

B.2 – MONOPOLES CONCEDES

☒ « Société des Bains de Mer »

A l'échéance de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, le résultat de cette société enregistre une baisse notable, liée aux résultats de toutes les composantes : jeux européens, jeux américains et jeux automatiques. La recette prévue au Budget primitif 2009 est donc minorée de 5 M€.

Cette évolution a plusieurs explications :

- la baisse de fréquentation et des montants joués en raison de la crise mondiale ;
- l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer en novembre 2008 ;
- un aléa très favorable aux joueurs au Sun Casino.

☒ « Monaco Telecom »

Par voie d'avenant, une baisse de la redevance avait été entérinée en 2008 en contrepartie de certaines prestations, et le montant encaissé en 2009 tient compte de cette baisse. Ainsi, le total 2009 s'élève à 4,2 M€ au lieu de 5,2 M€.

C - DOMAINE FINANCIER

En ce qui concerne les disponibilités, la moyenne du taux rémunérateur diminue à 1,85 % pour le premier trimestre 2009 et n'est que partiellement compensée par l'augmentation des montants, liée aux résultats positifs des exercices 2007 et 2008.

Les dividendes de Monaco Telecom et des 600.000 actions inaliénables de la SBM, qui figurent aussi sur ce chapitre, ne sont pas rectifiés.

Une nouvelle écriture retrace les intérêts relatifs au Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.), qui seront versés par les foyers ayant choisi d'effectuer des paiements échelonnés pour leur logement domanial.

2 - Produits et recettes des services administratifs

Quelques écritures viennent modifier ce chapitre, en particulier :

☒ « Commerce et Industrie - brevets » :

Il convient de minorer les prévisions 2009 compte tenu du ralentissement des recettes constatées au cours des premiers mois de 2009.

☒ « Recettes diverses »

Une majoration de près d'un million d'euros retrace l'encaissement de recettes relatives à deux litiges qui ont connu une issue favorable pour l'Etat.

☒ « Service des Titres de Circulation »

Une recette exceptionnelle d'un million d'euros correspond à l'encaissement en recettes définitives du budget de l'Etat du solde créditeur d'un compte de dépôt ayant enregistré jusqu'en 2001 les cautions des plaques d'immatriculation.

3 - Contributions

Cette catégorie de recettes est affectée par la crise financière et économique internationale, même si une reprise est attendue en fin d'année 2009 : la baisse est de 70,5 M€.

a) Droits de douane :

Compte tenu du mode de calcul qui tient compte du rapport des populations issu des opérations de recensement menées à Monaco et en France en 2008, une hausse est constatée sur cet article alors qu'on enregistre la baisse des recettes à répartir (- 1,7 %).

b) Transactions juridiques :

Ces recettes sont globalement en baisse de 8 M€. Les évolutions concernent principalement les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles : une baisse de 18 % est anticipée par rapport au budget primitif.

En effet, la crise économique s'est traduite sur les premiers mois de l'exercice 2009 par une baisse du nombre de transactions et de leur montant unitaire ; cependant, le marché donne quelques signes de reprise qui laissent présager de se rapprocher sur les mois restants des prévisions primitives.

c) Transactions commerciales - T.V.A. - :

Les recettes de T.V.A. sont ajustées de - 57,5 M€, soit - 13,4 %.

En matière de recettes brutes directes, l'écart constaté à fin mai au regard des mois correspondants de l'exercice 2008 est de - 20 M€. Cependant, la reprise attendue sur les derniers mois de 2009 devrait permettre de rattraper une partie du retard d'encaissement par rapport à 2008 et d'absorber l'impact du changement du taux de T.V.A. sur la restauration.

Quant aux restitutions de TVA, elles ont été majorées (+ 5 M€) pour tenir compte du rythme constaté à fin mai.

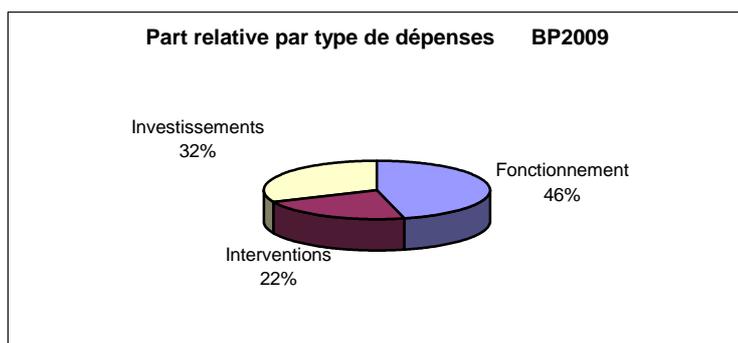
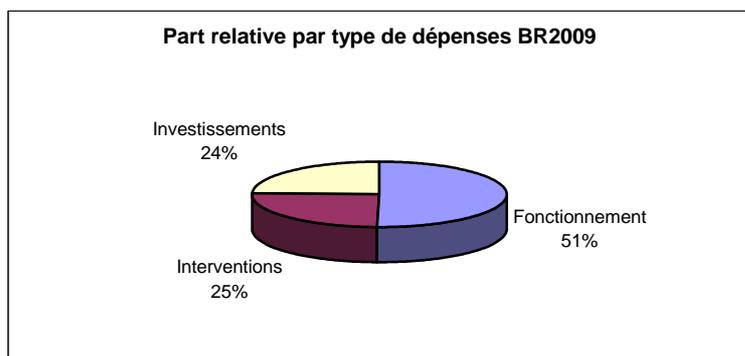
En ce qui concerne les recettes provenant du compte de partage entre la France et Monaco, l'inscription primitive est majorée de 2,5 M€.

d) Bénéfices commerciaux :

Compte tenu des résultats 2008, qui déterminent les acomptes de mai, août et novembre 2009, il est proposé de diminuer la prévision de recettes pour l'année 2009 de 5,7 M€.

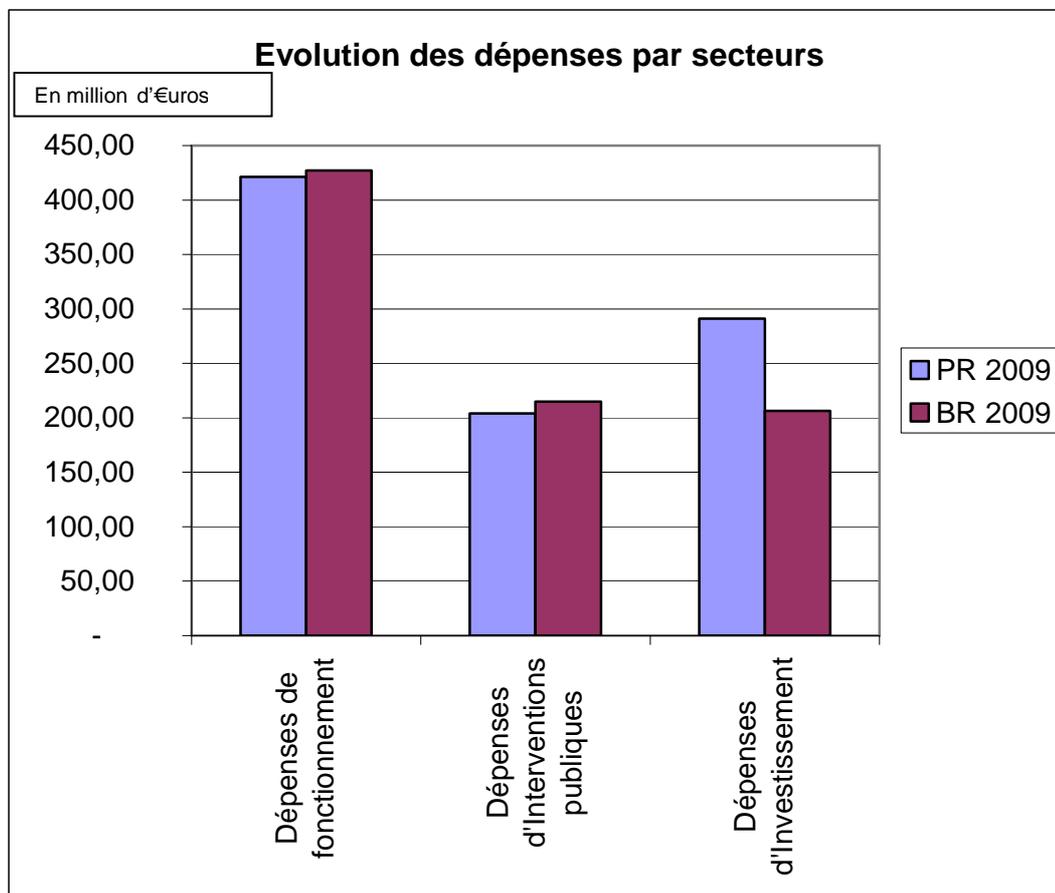
2/ DEPENSES

On observe un recul des dépenses globales (- 7,4 % par rapport au budget primitif 2009), qui s'établissent à 848.555.600 €.



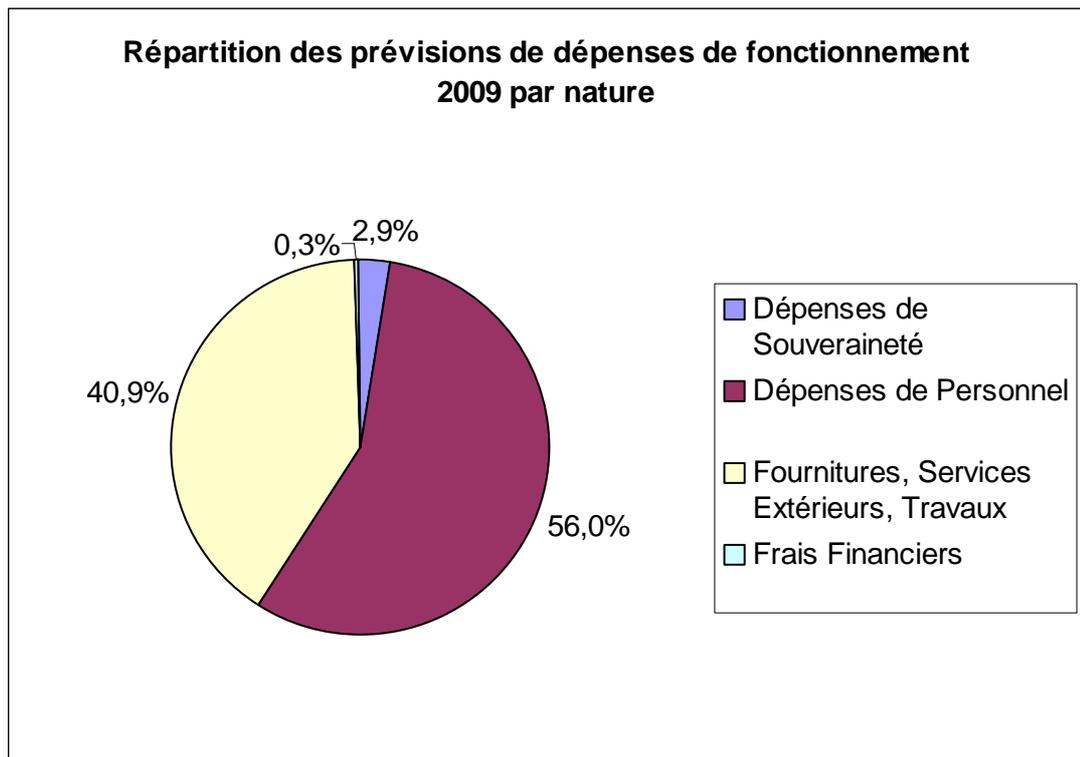
Les dépenses de fonctionnement sont en légère progression (+ 1,4 %). Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse de 5,2 %. Enfin, en raison de la restitution de sommes importantes sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement diminuent de 84,8 M€ soit -29,1 %.

En outre, il est à noter que le montant des crédits d'équipement votés lors des exercices antérieurs et non consommés, qui pourront être utilisés, le cas échéant, sur l'exercice 2009, est de 82.415.000 €.



A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent à 427.168.500 €, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au budget primitif.



Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

1) Dépenses de personnel :

En ce qui concerne les salaires et charges sociales, on observe une faible variation due à l'ajustement des effectifs en cours d'année. L'augmentation nette des effectifs entre le budget primitif et le budget rectificatif est de 45,5 postes. Le surcoût global ainsi engendré a pu être en grande partie absorbé par un lissage des crédits inscrits tenant compte des taux de réalisation obtenus les exercices passés.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux

L'évolution de ce type de dépenses est de + 1,6 %.

* Frais de fonctionnement

La majoration de 3,4 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- les crédits dédiés aux dédommagements fixés dans le cadre de l'assistance aux victimes de spoliations de biens subies à Monaco durant la seconde guerre mondiale ;
- la majoration des frais des bureaux du tourisme à l'étranger en raison principalement de l'évolution du taux de change du dollar américain ;
- des crédits d'études dans la perspective de la mise en oeuvre d'une campagne de communication institutionnelle en 2010 ;
- la hausse des crédits de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- la hausse des crédits destinés à couvrir les dépenses de transports des élèves.

* Mobilier et matériel

Le montant destiné à l'achat de mobilier et matériel recule globalement.

Ceci résulte néanmoins de variations de sens contraires ; on observe en effet :

- l'inscription de crédits supplémentaires par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers en raison de l'acquisition d'un engin permettant un accès rail et route,
- le report de l'achat d'une station de contrôle et de mesure du spectre des fréquences monégasques,
- la diminution du montant des achats de kérosène par l'Aviation Civile.

* dépenses des services ayant une activité commerciale et des services publics concédés :

- Services commerciaux

Bien qu'élevée, la hausse de 3,4 M€, soit + 20,4 %, concerne principalement une écriture interne : en effet, une inscription de 3,2 M€ sert à régler un reliquat de TVA de 2008 due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux monégasques.

- Services publics concédés

Une majoration de 3 % s'explique essentiellement par les inscriptions suivantes :

- les crédits de collecte et incinération des déchets compte tenu des évolutions en cours (amélioration de l'usine d'incinération, tri sélectif accentué),

- la poursuite des mesures d'amélioration de mobilité urbaine avec la C.A.M. telles que l'annualisation du bateau-bus, les bus de soirée, les programmes de journées gratuites.

3) Frais financiers :

Comme en recette, cette importante diminution est essentiellement liée à la baisse du taux rémunérateur des avances contractées par la Trésorerie Générale des Finances auprès du F.R.C.

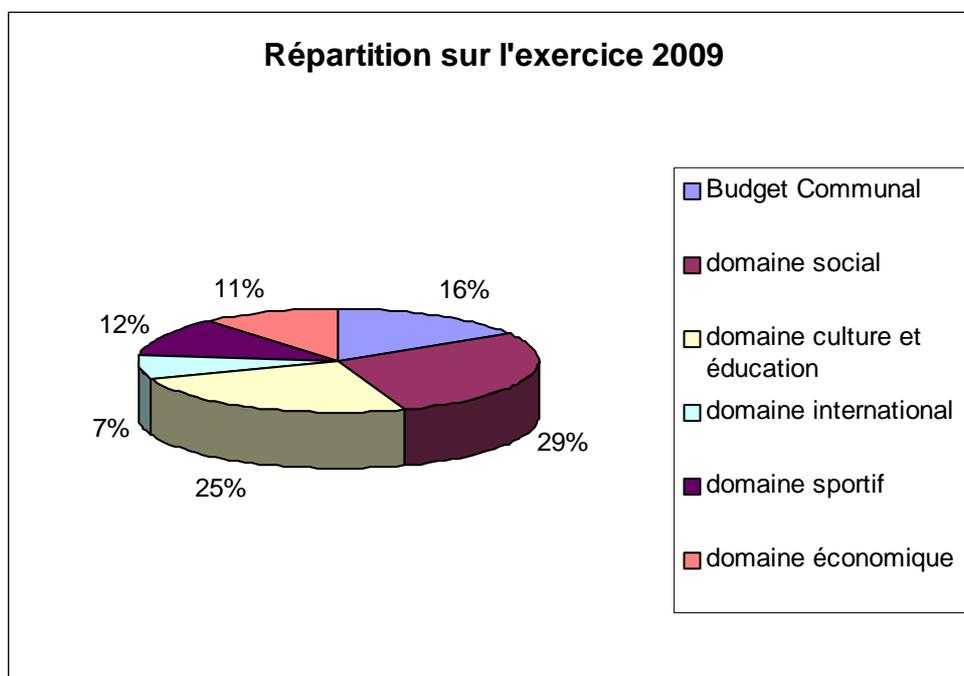
B – DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2009 en matière d'interventions publiques augmente de 5,4 %, soit + 11 M€ .

En valeur, c'est, comme l'an passé, le domaine social qui croît le plus fortement à + 5,5 M€.

Les dépenses d'intervention publiques sont retracées dans le tableau suivant en cinq domaines, en sus de la dotation communale :

- 1- social,
- 2- culture et éducation,
- 3- international,
- 4- sportif,
- 5- économique et touristique.



1 - Domaine social

On observe la baisse de la demande de subvention d'équilibre du C.H.P.G., sous l'effet d'une majoration des tarifs de 7 % au lieu de 5 % envisagée dans le cadre du Budget Primitif 2009 et de dépenses qui progressent faiblement au cours de l'exercice. La subvention d'équipement et travaux augmente sensiblement en raison de la poursuite d'opérations de rénovation des locaux. La subvention 2009 permettant les opérations de rénovation des locaux actuels s'élève au total à plus de 10 M€.

Le déficit de la résidence du Cap Fleuri anticipé quasi-parfaitement se réduit légèrement. Toutefois, cet article connaît une majoration, car y figure une inscription complémentaire pour permettre les préparatifs de l'ouverture de la résidence de retraite « A Qietüdine », entité pouvant accueillir 70 personnes, dont des patients GIR 3 et GIR 4.

Comme l'an passé, on constate aussi la hausse des besoins de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre une majoration de 1,6 M€. Tous les postes sont majorés, mais l'allocation d'autonomie connaît à nouveau une forte progression de près de 30 % pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Au titre des politiques publiques, une évolution notable de 800.000 € est constatée, en raison des mesures d'indemnisation du chômage partiel mises en œuvre.

Par ailleurs, une inscription forfaitaire matérialise la mise en place de la politique envisagée d'acquisition de droits, pour une durée de 25 ans, dans des opérations de promotion immobilière sociale des communes limitrophes afin d'y loger les actifs de la Principauté. Les négociations sont en cours pour définir les projets à retenir.

Enfin on observe une dotation pour le lancement du Centre de coordination prénatal et de soutien familial.

2 – Domaine culture et éducation

En augmentation de 4,4 %, ce domaine est essentiellement impacté par la subvention au Musée Océanographique (+ 2 M€). La Principauté va participer aux dépenses de modernisation des établissements monégasques de l'Institut Océanographique, notamment liées à la célébration du Centenaire du Musée.

3 - Domaine international

Ce chapitre connaît une importante dotation d'1 M€ sur l'article « Exposition Universelle de SHANGAI 2010 » : il s'agit d'un réajustement prenant en compte la réalisation d'un pavillon plus important pour maximiser les espaces d'exposition et assurer un niveau de sécurité optimum.

4- Domaine sportif

Au titre des manifestations sportives, la majoration concerne en premier lieu l'organisation du Grand prix de Formule I. Le résultat 2009 accuse un déficit après subvention de 2 M€, que l'Etat prend en charge.

Elle concerne aussi les dépenses en vue de l'organisation du départ du Tour de France 2009 (+ 500 K€). Le complément est sollicité au vu de l'estimation globale des différentes cellules d'organisation.

5 - Industrie, Commerce et Tourisme

La Chambre de Développement Economique obtient une majoration de sa subvention essentiellement due au soutien accru aux entreprises membres lors de missions économiques à l'étranger.

Au titre des politiques publiques, une inscription de 900 K€ est liée aux mesures favorables mises en œuvre par l'Etat pour améliorer la prime au loyer des industriels.

L'Etat supporte aussi la mise en œuvre de la garantie accordée à un des équipementiers automobiles présents à Monaco. En revanche, des économies sont faites sur la mise en place de la Chambre Internationale d'Arbitrage, dont la mise en route ne se fera pas en 2009, et sur la dotation à la S.A.C.D.E.

L'inscription la plus significative de ce chapitre 9 est celle de la subvention versée à Monaco Telecom pour les travaux de modernisation du réseau TV, qui diminue à 1,6 M€.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 206.369.200 €, en diminution de 84,82 M€, soit - 291 % par rapport aux inscriptions primitives.

Les reports de crédits des exercices antérieurs non consommés sur 2009 s'élèvent à 82,41 M€. En conséquence, en matière de crédits de paiement 2009 sur la section Travaux d'Equipement, le montant qui résulte de l'évolution entre budget primitif et budget rectificatif 2009 est pratiquement stable.

Comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits de 21 M€ sur la ligne « Urbanisation SNCF - Ilot Rainier III » est régularisée dans le cadre du budget rectificatif. Cette régularisation est la seule écriture significative à la hausse au budget rectificatif.

La forte diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de huit inscriptions les plus significatives à la baisse sur des opérations de travaux :

✓ pour six chantiers, ces restitutions de crédits sont liées, en grande partie, aux reports de crédits sur 2009 par ajustements des calendriers des opérations ; ce sont :

1. Equipement portuaire :

« Superstructure de la digue flottante » (- 8 M€),

« Superstructure des digues Nord et Sud » (- 4,6 M€),

2. Equipement sanitaire et social :

« Centre de gérontologie clinique – Rainier III » (- 9 M€),

« CHPG - nouveau bâtiment » (- 10,3 M€),

3. Equipement culturel et sportif :

« Yacht Club » (- 13,8 M€),

4. Equipement industriel et commercial :

« Extension de l'immeuble Quai Antoine 1^{er} » (- 6,4 M€).

✓ pour deux opérations, les restitutions de crédits importantes traduisent d'une part la suspension de l'opération «Urbanisation en mer -Etudes » et d'autre part, le réajustement du planning et du coût d'une opération en phase de lancement des travaux (« Extension de la caserne des Sapeurs-pompiers de Fontvieille », - 10,3 M€).

Les modifications des crédits inscrits sur les deux autres sections d'investissement « Acquisitions » et « Matériel d'équipement » affichent - 2,1 M€.

* Acquisition d'immeubles : - 1 M€, soit - 9,1 % : une seule opération d'envergure est prévue pour des locaux commerciaux au quai Antoine 1^{er}.

* Matériel d'équipement : - 1.1 M€, une économie est réalisée en raison principalement de la livraison anticipée et ne subissant ainsi pas d'indexation de prix des rames de TER.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent dix Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde débiteur global passe ainsi de 432.000 € à un solde créditeur de 6.591.900 €, en raison principalement des encaissements en matière de C.H.C.
